

Indexation des salaires ouvriers au 1^{er} mai



CP 116

A partir du 1^{er} mai 2026, les salaires et les primes d'équipes du secteur sont indexés de 2%. Vous trouverez les nouveaux montants minima dans le tableau ci-dessous.

Si votre salaire est supérieur aux minima, il doit aussi être indexé.
N'hésitez pas à consulter votre délégué ou votre régionale FGTB Chimie.

RÉGIME HORAIRE	SALAIRES		PRIMES D'ÉQUIPES	
	DÉPART	APRÈS 12 MOIS	MATIN ET APRÈS-MIDI	NUIT
H/semaine	(€/Heure)	(€/Heure)	(€/Heure)	(€/Heure)
40h	15,4405 €	15,6180 €	0,9690 €	3,1620 €
39h30	15,6360 €	15,8155 €	0,9812 €	3,2020 €
39h	15,8365 €	16,0185 €	0,9938 €	3,2430 €
38h30	16,0420 €	16,2265 €	1,0067 €	3,2851 €
38h	16,2530 €	16,4400 €	1,0200 €	3,3284 €



Restez informé : visitez aussi notre site web www.fgtbchimie.be
ou scannez le code QR et inscrivez-vous à notre newsletter.